

GUIDE DE SAISIE EN LIGNE DE L'ATTESTATION EMPLOYEUR France Travail



francetravail.fr V1.7 du 15/05/2025

- → Depuis le 10 décembre 2016, le service d'attestation en ligne de France Travail a évolué. Les entreprises doivent transmettre leur attestation employeur de manière dématérialisée soit par le biais de logiciel de paye soit via francetravail.fr.
- → Ce document vous guide dans la saisie en ligne de votre attestation d'employeur.
- \rightarrow II reprend les différents écrans de saisie en ligne.
- → La saisie de votre attestation se divise en 5 étapes et plusieurs aides sont à votre disposition.
- → Nous vous rappelons que dans tous les cas, votre attestation, à la fin de sa saisie, doit être imprimée puis obligatoirement remise signée au salarié.
- PS : Les modifications de ce document par rapport à la version précédente sont repérées par une étoile.



ACCÈS AU SERVICE 1

VOTRE TABLEAU DE BORD 2

5 **AVANT DE COMMENCER**

10 ÉTAPE 1 : SALARIÉ

.

ÉTAPE 2 : EMPLOI 11

- a. Contrat
- b. Arrêts de travail
- Suspensions de contrat c.
- d. Rupture de contrat
- 18 ÉTAPE 3 : SALAIRES ET PRIMES
- 20 ÉTAPE 4 : SOLDE DE TOUT COMPTE
- ÉTAPE 5 : PRÉVISUALISATION 21

N° ANNEXES

- ANNEXE 1 TYPE DE CONTRAT PARTICULIER PAR NATURE DU CONTRAT (ÉTAPE 2) 23
- ANNEXE 2 MOTIF DE RECOURS PAR TYPE DE CONTRAT (ÉTAPE 2) 24
- ANNEXE 3 MOTIF DE RUPTURE PAR TYPE DE CONTRAT (ÉTAPE 2) 25
- 27 ANNEXE 4 - TYPE DE PRÉAVIS PAR MOTIF DE RUPTURE (ÉTAPE 2)
- ANNEXE 5 TYPE D'INDEMNITÉ PAR MOTIF DE RUPTURE (ÉTAPE 4) 29

.

.

ACCÈS AU SERVICE

→ Connectez-vous à votre espace, depuis la page d'accueil du site francetravail.fr



L'affichage de l'accueil de votre espace après l'authentification varie en fonction de la typologie de votre entreprise (Privée ou Publique).



Cliquez sur « Saisissez en ligne l'attestation destinée à France Travail ».

TABLEAU DE BORD

Votre tableau de bord vous permet de retrouver l'ensemble de vos attestations saisies. Par défaut, seules les attestations en mode « brouillon » sont affichées. Il s'agit des attestations que vous avez commencées à saisir mais que vous n'avez pas finalisées.

es motifs de rupture du contrat de trave tablissement, un motif économique, u u départ à la retraite, démission)	ne fin de chantier) ou d'autre	s raisons (fin de contrat, resiliatio	a particular on a second of the				
TPS IMMOBILIE Siret : 418583258000	R 11 / N° affiliation ; 79632		Plu	5070/0 	***************		Créer une attestation.
Adresse : 6 RUE DE PARIS 80430 NOAILLES		*****	******		******	******	France Travail applique une purge à 12 mois après la date de création de vos attestations. Egites des
				**********			sauvegardes personnelles.
Pour des resurs de alsurés Attention : al sous ne restau nouvels sause d'integration d	ha efectations ampliques saturas Az pas vore attessation no qu'alle s ainte componier un numbro de comp	na sunt alaportères que 12 mine giba rixes pas modifiades, menti d'un neceli at différent de l'initiat.	arts. Persinà à les sonnere er une pour la manamette à	er slans votre savongerde votre salerië et à France Tre	personalia.		
Pare des telens de alecte Attendes : al sous ne entre consete saus o medition ste de vos attestation	he attactuiter, anglegas annas. As pas vers anesseriar as public ang comporter or humble de com NS (2)	ns pert disportines que 12 entre plus teur pas modifiades, ment d'en nordé et difiéren de l'Index.	arts, Person à los sonnies e una pour la tenerativa à	er dans volte sacongande otte salanië et à l'herve Tre	personalis		Rechercher vos attestations.
Andreas research in security Anterestion : al social restances Stearch and the security of the Stearch and the security of the security of the security of the security of the security of the securi	Init affectivities anglegate balance et pas when affectation on the time into comparison on handloo de sees IS (2) Salistissez la date de la	n pert filectiles par (2 mm pla respan molfalte, men den veri ar diferen de Index RECHERCORR	Filtrer par état	n dana votra azurreganda. esta azieni et à Finne Tia Annulée 🕑 Trans	anise *****		Rechercher vos attestations.
Pare des televes de alements Admentions : al vous ne centre connecte seque o mensioners SEE GE VOS ATTESTATIO thercher - télusitationer la rechetche ar date de dernière modification ~	Int answers anexation to the test and comparison on the test No comparison on the test Salistisses to date de to N° attestation / état ~	na pert filozofiles aut 12 mm plan nar pas modifiate, ment d'en veré ar d'heart de l'heter RECHERCHER Nom, prénom / NIR ~	Filtrer par état	er dans velen anvergande erre saleni er å Flerve To Annulée 🕑 Trans	anise *****	•••••	Rechercher vos attestations. Utiliser les filtres pour gérer l'affichage de vos
Andre des resents de violente Andre des resents de violente Andre de vois attestation v Andre de dernière modification v te de dernière modification v 13 juin 2021	In attestation / etat ~	A set fact the as 12 mm and a dear is held. BECHERCHER Nom, prenom / NIR ~ mano carthe 1999999999999	Filtrer par état Brouillon Fin de cor 31 mai 2	er dans voter ausengande. erns salent et å Finnen Tis Annulée I Trans trat	antiae	••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	Rechercher vos attestations. Utiliser les filtres pour gérer l'affichage de vos attestations.
Precides telena de alemania Recenter : la sour ne nerve Recenter : la sour ne nerve	Internet of the second	In part Receives an 12 minutes plan interpart modifiates, ment if its work of different is Trades RECHERCONST Nom, prénom / NIR ~ marc catthe 1999999999999 polo marco 1999999999999	Filtrer par état Brouillon Fin de cor 31 mai 2 31 déce 2020	er dans veter aneregande erre saleni e à Frene Te Annulée I Trans trat	antise	•••••	Rechercher vos attestations. Utiliser les filtres pour gérer l'affichage de vos attestations.

En cliquant sur le numéro d'une attestation transmise, vous êtes automatiquement redirigé vers un récapitulatif de votre saisie.

Télécharger, modifier, dupliquer ou supprimer rapidement une attestation.

En cliquant depuis votre tableau de bord sur le numéro d'une attestation transmise, vous accédez à un écran de prévisualisation.

Retour à votre tableau de bo	ord	
Prévistualization / Modification de votre atteistation		Vous pouvez à partir des 3 boutons d'action : télécharger le formulaire PDF de l'attestation, dupliquer ou annuler l'attestation.
Instance		Si vous constatez une erreur sur l'une des 5 étapes, vous pouvez cliquer sur le bouton « modifier » de l'étape concernée pour y accéder. Une fois vos modifications effectuées, n'oubliez pas de retransmettre votre nouvelle attestation.
2 Equal X From the source of		
Electronic de préceses Securito de la constancia		
A Solid to that contain	~	
E Signature E Sig		

BON À SAVOIR

- Le statut « transmis » concerne les attestations transmises et bien reçues par France Travail.
- Le Statut « Annulé » concerne les attestations transmises que vous avez annulées par vous-même.
- La liste des attestations peut être triée sur chacune des colonnes par ordre croissant ou décroissant.
- La liste des attestations peut être filtrée sur l'un des critères suivants :
 - la date de dernière modification : afficher, par exemple, seulement les attestations dont la date de modification est antérieure ou égale au 01/01/2022
 - la date de fin de contrat : afficher, par exemple, seulement les attestations dont la date de fin de contrat est antérieure ou égale au 01/01/2022
 - le nom du salarié
 - le N° de l'attestation
 - le numéro de sécurité sociale
 - le statut (annulée, brouillon, transmise)
- Sur chacune de vos attestations, l'ensemble des actions suivantes sont possibles à partir des boutons d'action :
- Télécharger (uniquement pour les attestations transmises) : cette action vous permet de générer le PDF de l'Attestation transmise. Vous pourrez la consulter, l'imprimer ou l'enregistrer.
- Modifier : cette action vous permet une saisie plus simple lorsque vous devez modifier votre attestation.
 Une fois les modifications effectuées et votre nouvelle attestation transmise, l'ancienne sera automatiquement remplacée par la nouvelle.
- Dupliquer : cette action permet de dupliquer une AE. Pratique lorsque vous devez établir plusieurs attestations pour différents salariés qui occupaient la même fonction au sein de votre établissement. En utilisant la fonction « dupliquer », l'ensemble des données précédemment saisies (sauf l'étape concernant le salarié) sont reprises. Vous serez alors redirigé vers l'étape 1 et devrez ressaisir l'ensemble des données de cette étape uniquement ainsi que le numéro de contrat en étape 2 qui est unique pour chaque salarié.
- Annuler : ce bouton permet soit d'annuler une AE transmise, ou de supprimer une attestation en mode « brouillon ».

AVANTDECOMMENCER

100 BC	R manager, mager frame-range histories	0 0
Attestations en	The end of the defined free of a counter by Charge Ave. we will don't a reveal	
	*Diams displayed	
engranzi en angressi a longrain p		
	1. Salané	
	+ Codew	
	C Materia - H House	
	* Frances	
	() Péran	
and the second second	7 None None (Volume (Incident)	
transform ()	() Non-Adap (No.400)	
1.5.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1	* Date de failesseur	
Brie Mikhorpe	(1) 12/01/108. (1) Factor (10)	
100 C	and the second se	
	0 Devicto	
(C) remaining the text	* Nameno de salvadat anciato (2010) 🗇	
	CF 3 AUR DR 32-HALD 029-HAL	
	Monorhouse (1)	
	haya .	
	* Advence du salaria	
	2 ¹⁷ than deviation	
	12 Frank PR	
	" Statut do valuelle	
	Take books at state 4	
	to make to needs of setuption	
	D Carlo et autoriti 🖝 Naccarlo	
	¹ Canagonia da comuna completenantales	
	formumphenese (WC): 4	
	† Degavitense da collectio complimentative ou régime apricial 🗇	
	Yapino phone 4	
	Thighes later Alexan Meanle	
	Entertainen Jorda	

BON À SAVOIR

- La saisie de l'attestation se divise en 5 étapes dont 1 étape de validation.
- Vous pouvez déclarer vos fins de contrat qui surviennent dans les 7 jours suivant la saisie.
- Une pastille verte vous indique sur quelle étape vous vous situez.
- Vous devez saisir l'ensemble des étapes dans l'ordre, et chaque étape ne doit comporter aucune erreur pour passer à la suivante.
- En cas d'erreur, les champs concernés seront affichés en rouge et un point d'exclamation rouge apparaîtra sur l'étape concernée.
- Une fois la saisie des 4 premières étapes effectuées, vous pourrez revenir sur chacune d'entre elle si besoin pour les modifier.
- Vous pouvez à tout moment enregistrer votre attestation pour la terminer plus tard.
- Certains champs sont dépendants entre eux (par exemple, nature de contrat et motif de rupture).
- En modifiant un champ, il est possible que son champ dépendant doive également être modifié.
- Des champs de pages et d'aide en ligne matérialisés par des points d'interrogation sont disponibles tout au long de la saisie pour vous accompagner. En cas de doute, n'hésitez pas à les consulter.

ÉTAPE 1 : SALARIÉ

La 1^{ère} étape concerne votre salarié. Renseignez l'ensemble des informations en vous s'assurant que celles-ci sont bien correctes.

Accust entroprise More expecte Advectations employees Selate attentation Concerns extérectement	
1. Salarié	Si vous ne connaissez pas le jour ou le mois de naissance du salarié, saisissez 99 en lieu et place de la valeur inconnue.
Madame • Monseeu	
* Prenom	
8 Prénom	
* Nom Wom d'usage (lacultatif)	
8 Nom dusage (bicstatt)	
* Date de naissance 🕐	~
C France (FR)	
P bordeaux	Salsir le pays de haissance (par defaut, le
Gironde (33)	lieu de naissance), puis le lieu exact de
* Numéro de sécurité sociale (NIR)	naissance (ville).
J 1 00 09 33 063 001 80-	
* Research and	
Finner	1
	J., .
Adresse du salarie	n
 C) Tü nim du salane. 	
France (FR) SI PARIS 19 (75019)	Sélectionner dans les listes déroulantes
* Statut du salarié ()	quatre champs.
Ouvriers qualifiés et non quatifiés y compris ouvriers agricides	
🔘 Cadre et assimilé 🕘 Non cadre	
* Catégorie de retraite complémentaire	
Pas de oigme complémentaire	
	Si vous ne retrouvez pas la caisse sounait
Organisme de securse sociale	consignes à appliquer
negene general .	- Si vous êtes un employeur privé.
Régime local Alsace Moselle	sélectionnez Régime unifié AGIRC-
	ARRCO.
ADANDCHVINER VALIDER ET CONTINUER	- Si vous êtes un employeur public,
Etabe suivante: Emplo	sélectionnez IRCANTEC.
	- Si vous êtes un employeur public et q
BON A SAVOIR	votre salarié est de droit privé,
Attention certaines données de cette étape ne pourront être	selectionnez Regime unifie AGIRC-
modifiées pour des raisons juridiques une fois votre attestation	ARREO, Sauj SI Volle Salalle de dioit
	prive est ajjine a l'IRCANTEC,
Ces données sont : • la civilité	
la date de naissance,	
le lieu et departement de naissance, le numéro de sécurité sociale	
Vous devrez alors annuler votre attestation et la ressaisir entièrement. Assurez-vous que ces données soient bien correctes avant de valider votre attestation	

Cette étape est la plus importante de votre attestation, puisque vous devez y renseigner les informations liées au contrat de votre salarié.



L'étape 2 se décompose en 4 sous-étapes :

- Contrat,
- Arrêts de travail,
- Suspensions du contrat
- Rupture du contrat.

Le choix de la nature de contrat conditionnera plusieurs champs du formulaire, comme le contrat particulier, ou encore le motif de rupture.

CONTRAT

at		Selectionner la nature de contrat (CDI, CDI
* Nature du contrat () Contrat à durée déterminée		Si vous souhaitez saisir une attestation pour un contrat à durée déterminée d'usage dit
Contrat à durée déterminée à objet défini		« contrat d'usage », sélectionnez CDD. Vous devrez saisir une attestation par période
Contrat particulier (2) Selectionner un contrat	 Numéro du contrat 36464 	d'emploi (par exemple : si vous avez engagé votre salarié du 2 au 9 novembre et du 12 au 30
* Date de début d'emploi 🕐	* Date de fin prévisionnelle	novembre, il faudra établir deux attestations,
01/01/2018	31/06/2021	une pour la période du 2 au 9 et l'autre pour la période du 12 au 30).

Le choix du contrat conditionne notamment l'affichage des champs « Contrat Particulier », « motif de recours » ou « date de fin prévisionnelle » dans le cadre d'un CDD. Consultez en annexe la liste des contrats particuliers et des motifs de recours par nature de contrat.

Une fois votre attestation transmise et validée à France Travail, vous ne pourrez plus modifier le numéro de contrat. Assurez-vous que le numéro soit bien correct avant de transmettre votre attestation. Le N° de contrat étant obligatoire, si vous n'en avez pas, saisissez « 00000 ».

* Ancienneté dar	vs l'entreprise 🕥				
3	Années	ty.			
* Demier emploi	tenu 💮		* Emplois multij	ples 🗇	
caissier			Emploi unique		19 Jan
* Profession et o	atègorie socio-profess	sionnelle 🗇			— Ó I
Caissiers de m	agasin (552a)].
Complément PC	s 🗇				
Sélectionnez u	n complément PCS				
Salarié au forfait	5				
Salarié au fe	orfait				

Temps de travai	I mensuel entreprise	0	* Temps de trav	vail mensuel salarié 🕐	5
540	Heure	*	100	Houre	¥.
Motif de différenc	æ (i)				
	State (

Pour trouver la profession et la catégorie socioprofessionnelle (PCS), renseignez le code si vous le connaissez ou le début d'intitulé de la profession. Le système vous proposera plusieurs choix correspondants à votre saisie. Sélectionnez celui se rapprochant le plus de la profession de votre salarié.

Indiquer le temps de travail mensuel en vigueur au sein de votre entreprise (en jour ou en heure)

Indiquer le temps de travail de votre salarié et, en cas de différence, sélectionnez le motif adéquat.

CONTRAT (suite)

BON À SAVOIR

- Le numéro de contrat ne pourra être modifié après la transmission de votre attestation.
- Le motif de recours n'est demandé que pour les contrats de nature CDD et il est obligatoire.
- Si vous avez repris un contrat suite à un transfert, la date de début d'emploi reste celle du contrat initial et non celle du transfert.
- La date de fin prévisionnelle n'est proposée à la saisie que pour les CDD et elle est obligatoire.
- La liste déroulante « Complément PCS » dépend de la liste déroulante « Profession et catégorie socioprofessionnelle » (PCS). Elle est vide et donc non affichée pour certaines PCS.
- Le statut particulier n'est proposé à la saisie que pour les contrats de nature CDI. La saisie est alors optionnelle.
- A noter que si vous souhaitez déclarer simultanément plusieurs fins de contrat portant sur des CDDU, un service adéquat à cette fin vous est proposé dans le cadre de la DSN. Il s'agit de l'utilisation du circuit dérogatoire qui permet de produire une AE pour un SIRET, un individu et plusieurs contrats.

		******	Renseigner l'adresse du dernier lieu de travail de votre salarié.
* Adresse du dernier lieu de travail (3		
💬 65 rue de la mer			
France (FR)	🗁 LILLE (59000)		Si votre salarié travaillait à son
* Nature du lieu de travail ⑦			domicile, sélectionnez « A domicile ».
Autre		~	Dans tout autre cas, sélectionnez « Autre ».

ARRETS DE TRAVAIL

Vous devez déclarer toutes les périodes d'arrêt de travail de votre salarié, intervenues dans les 25 derniers mois ou dans les 37 derniers pour les salariés âgés de 53 ans et plus :

- un arrêt maladie,
- un congé maternité,
- un congé paternité / accueil de l'enfant,
- un congé suite à un accident de trajet,
- un congé suite à maladie professionnelle,
- un congé suite à accident de travail ou de service,
- un congé pour une femme enceinte dispensée de travail,
- un congé d'adoption,
- un congé suite à une maladie imputable au service [Fonction Publique],
- un congé de maladie des victimes ou réformés de guerre (art 41) [Fonction Publique],
- un congé de longue maladie [Fonction Publique],
- un congé de longue durée [Fonction Publique],
- un congé pour invalidité temporaire imputable au service [Fonction Publique],
- un temps partiel thérapeutique (risque maladie),
- un temps partiel thérapeutique (risque accident de travail),
- un temps partiel thérapeutique (risque accident de trajet),
- un temps partiel thérapeutique (risque maladie professionnelle).

Si plusieurs arrêts de travail de même type sont à déclarer, il convient de les déclarer du plus récent au plus ancien.

Le nombre maximal de périodes d'arrêt de travail saisissables est de 20.

de travail			Sélectionner le motif de l'arrêt de travail dans la liste déroulante et
* Motif de l'arrêt de travail 💿		 ,,	compléter la date de début et de j
Maladie		~	
10/01/2021	15/01/2021		0
* Motif de l'arrât de travail 🕥			
* Motif de l'arrêt de travail ⑦ Sélectionner un motif d'arrêt de t	travail	÷	

SUSPENSIONS DU CONTRAT

Vous devez déclarer toutes les périodes de suspension de votre salarié, intervenues dans les 25 derniers mois ou dans les 37 derniers pour les salariés âgés de 53 ans et plus :

- COP (Congé pris et payé par une caisse professionnelle),
- congé sans solde et assimilé (d'au moins un mois civil),
- chômage sans rupture de contrat (activité partielle)
- congé de présence parentale,
- congé de mobilité,
- congé de reclassement,
- congé parental d'éducation,
- congé sabbatique,
- convention FNE d'aide au passage à temps partiel,
- préretraite progressive,
- préretraite d'entreprise sans rupture de contrat de travail,
- congé de proche aidant,
- congé pour inaptitude temporaire liée à la grossesse,
- détachement conduisant à pension (ECP) [Fonction Publique],
- congé pour cessation anticipée d'activité du fait d'une maladie professionnelle, provoquée par l'amiante [Fonction Publique],
- congé organisations de jeunesse [Fonction Publique],
- congé pour siéger auprès d'une association, d'une mutuelle, d'une instance de l'Etat ou d'une collectivité territoriale [Fonction Publique],
- congé non rémunéré de 18 jours pour mandats municipaux ou départementaux ou régionaux [Fonction Publique],
- exclusion temporaire de fonctions [Fonction Publique],
- disponibilité [Fonction Publique],
- disponibilité pour maladie [Fonction Publique],
- disponibilité pour élever un enfant âgé de moins de 8 ans [Fonction Publique],
- position hors cadres [Fonction Publique],

Si plusieurs suspensions de même type sont à déclarer, il convient de les déclarer de la plus récente à la plus ancienne.

Le nombre maximal de périodes de suspension saisissables est de 20.

Motif de la suspension 🕐				 dans la liste déroulante et compléte
Congé sans solde et assimilé				la date de début et de fin.
01/02/2021	28/02/2021		(8)	
Motif de la suspension 💿				
Motif de la suspension ① Selectorner un motif de suspension	í	÷		
Motif de la suspension ③ Sélectionner un motif de suspension Date au format giren/aass	Date au format primivasse		(1)	 •••• Vous pouvez ajouter un ou plusieur
Motif de la suspension ① Sélectionner un motif de suspension Date au formal giren/aass	Date au format jimmiaaaa		۱	 Vous pouvez ajouter un ou plusieur motif(s) de suspension en appuyan

RUPTURE DU CONTRAT

En fonction du motif de rupture choisi, certains champs s'afficheront afin de vous demander des informations complémentaires.

C'est notamment le cas pour les licenciements, les motifs de fin de contrat pour lesquels les dates de licenciement et de notification de la rupture peuvent vous être demandées. Dans le cadre d'un CSP, vous devrez renseigner la durée du préavis et le montant de l'indemnité CSP.

Sélectionnez le motif de rupture du contrat.

Rupture du contrat	
Si le contrat de votre salarié relitive du droit public, pour trouver le bon metit de rupture, vous pouvez utiliser <u>ce quide.</u>	
* Motif de la rupture Fin de contrat à dusée déterminée ou fin c 💉	
* Date de fin de contrat ③	
21:05/2021	selectionner un type de préavis et
Primys sfluctuá el payo	renseignez les dates correspondantes.
0105/2021	si aucun preavis n'à été convenu, sélectionnez « Pas de préavis applicable
	Vous pouvez ajouter et supprimer jusqu
ture d'un contrat de droit public , un guide est position pour vous aider à déterminer la droit privé à utiliser.	Consultez en annexe les types de préav possibles par motif de rupture.
Guide du motif de rupture pour le secteur public	Vous devez sélectionner s'il s'agit d'une rupture volontaire ou d'une rupture involontaire.
Guide du motif de rupture pour le secteur public	Vous devez sélectionner s'il s'agit d'une rupture volontaire ou d'une rupture involontaire. Cette sélection va permettre de mettre à jour les listes déroulantes ci-dessous.
Guide du motif de rupture pour le secteur public	Vous devez sélectionner s'il s'agit d'une rupture volontaire ou d'une rupture involontaire. Cette sélection va permettre de mettre à jour les listes déroulantes ci-dessous. Sélectionner le statut du salarié.
Guide du motif de rupture pour le secteur public	Vous devez sélectionner s'il s'agit d'une rupture volontaire ou d'une rupture involontaire. Cette sélection va permettre de mettre à jour les listes déroulantes ci-dessous. Sélectionner le statut du salarié.
Guide du motif de rupture pour le secteur public	Vous devez sélectionner s'il s'agit d'une rupture volontaire ou d'une rupture involontaire. Cette sélection va permettre de mettre à jour les listes déroulantes ci-dessous. Sélectionner le statut du salarié.
Guide du motif de rupture pour le secteur public	Vous devez sélectionner s'il s'agit d'une rupture volontaire ou d'une rupture involontaire. Cette sélection va permettre de mettre à jour les listes déroulantes ci-dessous. Sélectionner le statut du salarié. Sélectionner le motif de rupture de droit public.
Guide du motif de rupture pour le secteur public	Vous devez sélectionner s'il s'agit d'une rupture volontaire ou d'une rupture involontaire. Cette sélection va permettre de mettre à jour les listes déroulantes ci-dessous Sélectionner le statut du salarié. Sélectionner le motif de rupture de droit public.

RUPTURE DU CONTRAT (suite) :

BON À SAVOIR

- Les valeurs de la liste des motifs de rupture dépendent de la nature du contrat.
- La date de notification de la rupture n'est affichée que pour les contrats de nature « CDI ».
- La date de notification de la rupture n'est obligatoire que pour les motifs de rupture : licenciement suite à liquidation judiciaire ou à redressement judiciaire, licenciement suite à fermeture définitive de l'établissement, licenciement pour motif économique, licenciement pour fin de chantier ou d'opération, licenciement pour autre motif, autre fin de contrat pour motif économique, rupture conventionnelle, fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur, rupture anticipée d'un CDD, d'un contrat d'apprentissage à l'initiative de l'employeur, prise d'acte de la rupture de contrat de travail, démission, rupture de contrat de travail pour force majeure ou fait du prince, licenciement pour faute grave, licenciement pour faute lourde, licenciement pour force majeure, rupture anticipée du contrat de travail pour faute grave, rupture anticipée d'un contrat de travail suite à fermeture de l'établissement.
- La date de signature de la convention de rupture n'est demandée que si le motif de rupture est « Rupture conventionnelle » ou « Rupture conventionnelle collective ».
- La date de licenciement ne s'affiche que dans les cas de motif de rupture suivant : licenciement suite à liquidation judiciaire ou à redressement judiciaire, licenciement suite à fermeture définitive de l'établissement, licenciement pour motif économique, licenciement pour fin de chantier ou d'opération, licenciement pour autre motif, licenciement pour faute grave, licenciement pour faute lourde, licenciement pour inaptitude physique d'origine non professionnelle, licenciement pour inaptitude physique d'origine professionnelle, licenciement du collaborateur parlementaire (Art. 18 et 19 de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017).
- La liste des types de préavis saisissables dépend du motif de fin de contrat.
- Si votre salarié a été licencié pour inaptitude physique d'origine professionnelle, aucun préavis n'est applicable.

RUPTURE DU CONTRAT (suite) :

Pour les industries électriques et gazières, si le contrat concerne une convention de gestion signée avec France Travail, alors en cochant la case « Industries électriques et gazières », vous avez accès aux champs indispensables au bon traitement de cette rupture de contrat par France Travail.

Type d'adhésion à	l'assurance chômage	
Industrier	éléctriques et gazières ③	
Numéro de o	code d	arfluctadion
Numéro inte	ne de Temployeur	
ABANDONNER		
	Etape sulvante Salaine et primes	

Pour les employeurs du secteur public avec une adhésion révocable ou irrévocable, une des deux informations suivantes est indispensable au bon traitement de cette rupture de contrat par France Travail :

- Soit le statut d'emploi du salarié (pour les fonctionnaires stagiaires choisir « Titulaire de la Fonction publique »).
- Soit une convention de gestion signée avec France Travail, pour laquelle il faut saisir les données identifiantes. Dans ce cas, le statut d'emploi du salarié n'est pas utile.

Type d'adhésion à l'assurance chômage

	Convention de gestion (*)	
1	* Statut d'emploi du salarié 🕐	
	Titulaire de la Fonction publique	*
-	Selectionner un statut	
-	Titulaire de la Fonction publique	
	Non thutains de la Fonction publique	

Type d'adhésion à l'assurance chômage

Convention de gestion 🕥	
Numin de convertion de gestion	Code d'affectation
Numéro interne de l'employeur	



Pour les autres employeurs du secteur public, si le contrat concerne une convention de gestion signée avec France Travail ou un régime particulier pour les emplois « aidés » (CUI-CAE, apprentis, emplois jeunes, ...), alors il faudra cocher l'une des deux cases suivantes :

- La case « Convention de gestion », vous avez accès aux champs indispensables au bon traitement de cette rupture de contrat par France Travail.
- La case « Adhésion aux régimes particuliers pour les emplois « aidés » »

Type d'adhésion à l'assurance chômage

Surreiro de convention de géstion	Gode (Callectation	
Numéro interne de l'employeur		

ÉTAPE 3 : SALAIRES ET PRIMES

« Salaires et primes ».

Les périodes de salaire sont automatiquement complétées en fonction des dates de début et de fin de contrat saisies en étape « Emploi – contrat ». Elles restent modifiables si vous le souhaitez. Il n'y a pas d'obligation de saisir les périodes dans un ordre chronologique, elles seront ordonnées automatiquement à la validation de l'étape.

	Concerning theme	
🗟 Salaires 2018	ARCENE +	e bouton « recalculer les
Salaires 2019	Altabar -	périodes » vous permet de
廠 Salares 2020	Athone -	le modification des dates de lébut et de fin de contrat. ATTENTION : toute saisie antérieure sur cet écran est alors perdue.
Les périodes de salaire sont automatiquement complétées en fonction des dates de début et de fin de contrat saisies en étape « Emploi – contrat » et de l'année civile en cours de saisie. Elles restent modifiables si vous le souhaitez.	Renseigner les dates de paie p le temps travaillé en heures ou non payé en heures ou en jour Elles restent modifiables si vou	our chaque période, indiquez I en jours ainsi que le temps Is et le salaire. Is le souhaitez.
ines 2024 Socie Date de pale Temps travailé Temps non page de te 18/11/2024 36/11/2024 30/11/2024 75 Heu V Heu V 1 01/12/2024 21/12/2024 25/12/2024 84 Heu V 1 Date de pale Temps travailé Temps non page de tra 18/11/2024 36/11/2024 75 Heu V Heu V 1 Date de pale Temps travailé Temps non page de tra 18/11/2024 56/12/2024 75 Heu V Heu V 1 Date de pale Temps travailé Temps non page de tra 18/11/2024 56/12/20000000000000000000000000000000000	Maccuar in State in State Second Constant Second C	z agir sur chaque ligne en : copiant sur les lignes suivantes mps travaillé, le temps non pay
	- Sa ca pr vo - Efj	salaire brut. isissant un commentaire de 150 ractères maximum. Celui-ci sero ésent sur l'attestation papier qu us imprimerez à la fin de la sais façant la période de salaire.
BON À SAVOIR	- Sa ca pr vo - Efj	salaire brut. isissant un commentaire de 150 ractères maximum. Celui-ci ser ésent sur l'attestation papier qu us imprimerez à la fin de la sais façant la période de salaire.
BON À SAVOIR ✓ • Les périodes de salaire sont automatiquement pro	- Sa ca pr vo - Efj -renseignées, dans la limite de 36	salaire brut. isissant un commentaire de 156 ractères maximum. Celui-ci ser ésent sur l'attestation papier qu us imprimerez à la fin de la sais façant la période de salaire. mois, de la plus

ÉTAPE 3 : SALAIRES ET PRIMES

Si vous avez payé une ou plusieurs primes à votre salarié, sélectionnez leur type dans la liste déroulante.



BON À SAVOIR

- La date de paiement de la prime correspond à la date à laquelle la prime a été versée.
- Une prime versée tous les mois doit être incluse dans les salaires de l'étape 3 (ex : prime d'ancienneté).
- La PEPA (prime exceptionnelle du pouvoir d'achat) est à déclarer comme une prime exceptionnelle liée à l'activité.
- La PPV (prime de partage de la valeur) est à déclarer comme une prime exceptionnelle liée à l'activité pour la part soumise à cotisations sociales.

on - si vatre tierps de sanse sur cete étope dépasse 30mm, vous respet de pertire le les sontes. Is sur le bouton "Emegatien" pour sau-egander un trouillon de vatre subse en sours.
ic sur le bouton "Erregistrer" pour sauvegarder un brouillon de votre sanse en cours.
(RIME)
Citation Campage

<u>Attention</u> : si votre temps de saisie sur cette étape 3 dépasse 30 min, vous risquez de perdre les données saisies, Il est préférable de faire des sauvegardes régulières en brouillon.

ÉTAPE 4 : SOLDE DE TOUT COMPTE

4 Solde de tout compte ①

Deservation that Oppose helpertratesing		and here and the fact	er er frifte frit i	~		
femnités 🗇						La liste des indemnités dépend du motif a
Indemnilé due en raison d'un siniatre	÷	1000	e			rupture saisi en étape 2.
				J	¥	Consultez en annexe la liste des indemnit
		2000	1	70 110	1	en fonction des motifs de rupture.
indennite compensation de conges payes		2000		20 1003		Seules 7 indemnités saisissables au
						maximum.
				(+ A	OUTER UNE HIDEUM/TE	
	inmitie -	ompensatrices	de congés			
otal des sommes ou indemnités (hors ind	contracts C	the second	66 C C C C C C C C C C C C C C C C C C			
otal des sommes ou indemnités (hors ind yés et hors indemnité compensatrice de p	préevis pa	ye non effectue	4 Q			

BON À SAVOIR

- Le champ « Transaction en cours » n'est affiché que pour les contrats « CDI ». Dans ce cas, la saisie est obligatoire.
 Si une transaction est en cours, la liste des indemnités ne propose pas d'indemnité transactionnelle.
- Le montant total des indemnités saisies est obligatoire si au moins une indemnité hors indemnités compensatrices de congés payés (ICCP) est saisie.
- Dans ce cas, le montant saisi doit être égal à la somme des montants des indemnités hors ICCP et indemnité compensatrice de préavis non effectué.
- Vous pouvez ajouter et supprimer des indemnités.
- L'indemnité compensatrice de préavis, dès lors qu'elle est versée par l'employeur en application de la législation, n'entre pas dans les éléments concourant au calcul du différé spécifique (article 12§2 du règlement) et donc elle n'est plus saisissable sur l'attestation employeur.

ÉTAPE 5 : PRÉVISUALISATION



ÉTAPE 5 : PRÉVISUALISATION (suite)

Vous pouvez laisser votre avis sur le service rendu.



imprimer, signer et remettre à votre salarié. Vous pourrez également imprimer votre attestation directement depuis votre tableau de bord.

TYPE DE CONTRAT PARTICULIER PAR NATURE DU CONTRAT (ÉTAPE 2)



		NATU	RE DE CONTRAT
CONTRAT PARTICULIER	CDI	CDD	CDI Intérimaire
CUI - Contrat Initiative Emploi	Oui	Oui	Non
CUI - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	Oui	Oui	Non
CUI - Contrat d'accès à l'emploi - DOM	Oui	Oui	Non
Contrat de Professionnalisation	Oui	Oui	Non
Contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés (loi du 3 janvier 1979)	Oui	Oui	Oui
Contrat d'apprentissage entreprises non inscrites au répertoire des métiers d'au moins 11 salariés (loi de 1987)	Oui	Oui	Oui
Contrat à durée déterminée pour les séniors	Non	Oui	Non
Contrat à durée déterminée d'insertion	Non	Oui	Non
Contrat de génération	Oui	Non	Non
Contrat d'apprentissage secteur public (Loi de 1992)	Oui	Oui	Non
CDI de chantier ou d'opération	Oui	Non	Non

MOTIF DE RECOURS PAR TYPE DE CONTRAT (ÉTAPE 2)

		NATUR	RE DE CONTRAT
MOTIF DE RECOURS	CDI	CDD	CDI Intérimaire
Remplacement d'un salarié	Non	Oui	Non
Accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise	Non	Oui	Non
Emplois à caractère saisonnier	Non	Oui	Non
Contrat vendanges	Non	Oui	Non
Contrat d'usage	Non	Oui	Non
Contrat à durée déterminée à objet défini	Non	Oui	Non
Remplacement d'un chef d'entreprise	Non	Oui	Non
Remplacement du chef d'une exploitation agricole	Non	Oui	Non
Recrutement de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières	Non	Non	Non
Complément de formation professionnelle au salarié	Non	Oui	Non
Formation professionnelle au salarié par la voie de l'apprentissage	Non	Oui	Non
Remplacement d'un salarié passé provisoirement à temps partiel	Non	Oui	Non
Attente de la suppression définitive du poste du salarié ayant quitté définitivement l'entreprise	Non	Oui	Non

 \mathbf{k}

 \mathbf{X}

ANNEXE 3

MOTIF DE RUPTURE PAR TYPE DE CONTRAT 1/2 (ÉTAPE 2)

		NATUR	RE DE CONTRAT
MOTIF DE RUPTURE	CDI	CDD	CDI Intérimaire
Licenciement suite à liquidation judiciaire ou à redressement judiciaire	Oui	Non	Oui
Licenciement suite à fermeture définitive de l'établissement	Oui	Non	Oui
Licenciement pour motif économique	Oui	Non	Oui
Licenciement pour fin de chantier ou d'opération	Oui	Non	Non
Licenciement pour autre motif	Oui	Non	Oui
Autre fin de contrat pour motif économique	Oui	Non	Oui
Rupture pour motif économique dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle CSP	Oui	Non	Non
Fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel	Non	Oui	Non
Rupture anticipée d'un CDD ou d'un contrat de mission en cas d'inaptitude physique constatée par le médecin du travail	Non	Oui	Non
Fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur	Oui	Oui	Oui
Fin de période d'essai à l'initiative du salarié	Oui	Oui	Oui
Rupture anticipée d'un CDD, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission à l'initiative de l'employeur	Non	Oui	Non
Rupture anticipée d'un CDD, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission à l'initiative du salarié	Non	Oui	Non
Mise à la retraite par l'employeur	Oui	Non	Oui
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	Oui	Non	Oui
Rupture conventionnelle	Oui	Non	Oui
Prise d'acte de la rupture de contrat de travail	Oui	Non	Oui
Démission	Oui	Non	Oui
Décès de l'employeur ou internement	Oui	Oui	Oui
Décès du salarié / rupture force majeure	Oui	Oui	Oui
Fin de contrat d'apprentissage	Oui	Oui	Non

MOTIF DE RUPTURE PAR TYPE DE CONTRAT 2/2 (ÉTAPE 2)

		NATUR	RE DE CONTRAT
MOTIF DE RUPTURE	CDI	CDD	CDI Intérimaire
Rupture de contrat de travail ou d'un contrat de mission pour force majeure ou fait du prince	Non	Oui	Non
Rupture d'un commun accord du CDD, du contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission	Non	Oui	Non
Licenciement convention CATS	Oui	Non	Oui
Licenciement pour faute grave	Oui	Non	Oui
Licenciement pour faute lourde	Oui	Non	Oui
Licenciement pour force majeure	Oui	Non	Oui
Licenciement pour inaptitude physique d'origine non professionnelle	Oui	Non	Oui
Licenciement pour inaptitude physique d'origine professionnelle	Oui	Non	Oui
Licenciement suite à décision d'une autorité administrative	Oui	Non	Oui
Rupture anticipée du contrat de travail ou d'un contrat de mission pour faute grave	Non	Oui	Non
Rupture anticipée du contrat de travail ou d'un contrat de mission pour faute lourde	Non	Oui	Non
Rupture anticipée d'un contrat de travail ou d'un contrat de mission suite à fermeture de l'établissement	Non	Oui	Non
Rupture conventionnelle collective	Oui	Non	Oui
Rupture amiable dans le cadre d'un congé de mobilité	Oui	Non	Oui
Rupture dans le cadre d'un accord de performance collective	Oui	Non	Oui
Licenciement pour motif spécifique (Art. L.2254-2 C. du T.)	Oui	Non	Oui
Rupture d'un commun accord pour l'entrée en PAP	Oui	Non	Oui
Licenciement du collaborateur parlementaire (Art.18 et 19 de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017)	Oui	Non	Non
Licenciement pour motif économique suite au refus d'un contrat de sécurisation professionnelle	Oui	Non	Oui

TYPE DE PRÉAVIS PAR MOTIF DE RUPTURE 1/4 (ÉTAPE 2)



					MOTIF	DE RUPTURE DE CONT	RAT				
TYPE DE PREAVIS	Licenciement suite à liquidation judiciaire ou à redressement judiciaire	Licenciement suite à fermeture définitive de l'établissement	Licenciement pour motif économique	Licenciement pour fin de chantier ou d'opération	Licenciement pour autre motif	Autre fin de contrat pour motif économique	Rupture pour motif économique dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle CSP	Fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel	Rupture anticipée d'un CDD ou d'un contrat de mission en cas d'inaptitude physique constatée par le médecin du travail	Fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur	Fin de période d'essai à l'initiative du salarié
Préavis effectué et payé	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Préavis non effectué et payé	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Préavis non effectué et non payé	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Préavis non effectué non payé dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Préavis non effectué et payé dans le cadre d'un congé de reclassement	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Préavis non effectué et payé dans le cadre d'un congé de mobilité	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Délai de prévenance	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Préavis non effectué et non payé dans le cadre du parcours d'accompagnement personnalisé (PAP)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Pas de clause de préavis applicable	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

TYPE DE PRÉAVIS PAR MOTIF DE RUPTURE 2/4 (ÉTAPE 2)

					IVIOTIF	DE RUPTURE DE CUNT	KAI				
TYPE DE PREAVIS	Rupture anticipée d'un CDD, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission à l'initiative de l'employeur	Rupture anticipée d'un CDD, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission à l'initiative du salarié	Mise à la retraite par l'employeur	Départ à la retraite à l'initiative du salarié	Rupture conventionnelle	Prise d'acte de la rupture du contrat de travail d'un salarié	Démission	Décès de l'employeur ou internement	Décès du salarié / rupture force majeure	Fin de contrat d'apprentissage	Rupture de contrat de travail ou d'un contrat de mission pour force majeure ou fait du prince
Préavis effectué et payé	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Préavis non effectué et payé	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Préavis non effectué et non payé	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Préavis non effectué non payé dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Préavis non effectué et payé dans le cadre d'un congé de reclassement	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Préavis non effectué et payé dans le cadre d'un congé de mobilité	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Délai de prévenance	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Préavis non effectué et non payé dans le cadre du parcours d'accompagnement personnalisé (PAP)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Pas de clause de préavis applicable	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

TYPE DE PRÉAVIS PAR MOTIF DE RUPTURE 3/4 (ÉTAPE 2)



 \bigstar

TYPE DE PREAVIS	Rupture d'un commun accord du CDD, du contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission	Licenciement convention CATS	Licenciement pour faute grave	Licenciement pour faute lourde	Licenciement pour force majeure	Licenciement pour inaptitude physique d'origine non professionnelle	Licenciement pour inaptitude physique d'origine professionnell e	Licenciement suite à décision d'une autorité administrativ e	Rupture anticipée du contrat de travail ou d'un contrat de mission pour faute grave	Rupture anticipée du contrat de travail ou d'un contrat de mission pour faute lourde	Rupture anticipe d'un contrat de travail ou d'un contrat de missie suite à fermetur de l'établisseme
Préavis effectué et payé	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Préavis non effectué et payé	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
Préavis non effectué et non payé	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
Préavis non effectué non payé dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Préavis non effectué et payé dans le cadre d'un congé de reclassement	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Préavis non effectué et payé dans le cadre d'un congé de mobilité	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Délai de prévenance	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Préavis non effectué et non payé dans le cadre du parcours d'accompagnement personnalisé (PAP)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Pas de clause de préavis applicable	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

TYPE DE PRÉAVIS PAR MOTIF DE RUPTURE 4/4 (ÉTAPE 2)

	MOTIF DE RUPTURE DE CONTRAT										
TYPE DE PREAVIS	Rupture conventionne lle collective	Rupture amiable dans le cadre d'un congé de mobilité	Rupture dans le cadre d'un accord de performance collective	Licenciement pour motif spécifique (Art. L.2254-2 C. du T.)	Rupture d'un commun accord pour l'entrée en PAP	Licenciement du collaborateur parlementaire (Art.18 et 19 de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017)	Licenciement pour motif économique suite au refus d'un contrat de sécurisation professionnelle				
Préavis effectué et payé	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui				
Préavis non effectué et payé	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui				
Préavis non effectué et non payé	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui				
Préavis non effectué non payé dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non				
Préavis non effectué et payé dans le cadre d'un congé de reclassement	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui				
Préavis non effectué et payé dans le cadre d'un congé de mobilité	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non				
Délai de prévenance	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non				
Préavis non effectué et non payé dans le cadre du parcours d'accompagnement personnalisé (PAP)	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non				
Pas de clause de préavis applicable	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui				



TYPE D'INDEMNITÉ PAR MOTIF DE RUPTURE 1/4 (ÉTAPE 4) 🗡

	MOTIF DE RUPTURE DE CONTRAT										
TYPE D'INDEMNITÉ	Licenciement suite à liquidation judiciaire ou à redressement judiciaire	Licenciement suite à fermeture définitive de l'établissement	Licenciement pour motif économique	Licenciement pour fin de chantier ou d'opération	Licenciement pour autre motif	Autre fin de contrat pour motif économique	Rupture pour motif économique dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle CSP	Fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel	Rupture anticipée d'un CDD ou d'un contrat de mission en cas d'inaptitude physique constatée par le médecin du travail	Fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur	Fin de période d'essai à l'initiative du salarié
Indemnité spécifique de rupture conventionnelle	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité versée à l'occasion de la cessation forcée des fonctions des mandataires sociaux	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Indemnité légale de mise à la retraite par l'employeur	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité conventionnelle de mise à la retraite par l'employeur	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité légale de départ à la retraite du salarié	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité conventionnelle de départ à la retraite du salarié	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité légale de licenciement	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Indemnité légale supplémentaire de licenciement	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Indemnité légale spéciale de licenciement	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité légale spécifique de licenciement	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Indemnité légale de fin de CDD	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non
Indemnité légale due aux journalistes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Indemnité légale de clientèle	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Indemnité légale due au personnel naviguant de l'aviation civile	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Indemnité légale versée à l'apprenti	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Dommages et intérêts dus à la non remise du contrat ou dus à un CDD ou à une rupture de période d'essai (délai de prévenance)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
Indemnité due en raison d'un sinistre	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité suite à clause de non concurrence	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Indemnité compensatrice de congés payés	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Indemnité conventionnelle (supplémentaire aux indemnités légales)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Indemnité transactionnelle	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Indemnité compensatrice des droits acquis dans le cadre d'un compte épargne temps	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Indemnité compensatrice de préavis pour inaptitude suite AT ou Maladie Professionnelle	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Indemnité forfaitaire de conciliation prud'homale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non

TYPE D'INDEMNITÉ PAR MOTIF DE RUPTURE 2/4 (ÉTAPE 4)

	MOTIF DE RUPTURE DE CONTRAT										
TYPE D'INDEMNITÉ	Rupture anticipée d'un CDD, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission à l'initiative de l'employeur	Rupture anticipée d'un CDD, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission à l'initiative du salarié	Mise à la retraite par l'employeur	Départ à la retraite à l'initiative du salarié	Rupture conventionnelle	Prise d'acte de la rupture du contrat de travail d'un salarié	Démission	Décès de l'employeur ou internement	Décès du salarié / rupture force majeure	Fin de contrat d'apprentissage	Rupture de contrat de travail ou d'un contrat de mission pour force majeure ou fait du prince
Indemnité spécifique de rupture conventionnelle	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité versée à l'occasion de la cessation forcée des fonctions des mandataires sociaux	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui
Indemnité légale de mise à la retraite par l'employeur	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité conventionnelle de mise à la retraite par l'employeur	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité légale de départ à la retraite du salarié	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité conventionnelle de départ à la retraite du salarié	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité légale de licenciement	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité légale supplémentaire de licenciement	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité légale spéciale de licenciement	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité légale spécifique de licenciement	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité légale de fin de CDD	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Indemnité légale due aux journalistes	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Indemnité légale de clientèle	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Indemnité légale due au personnel naviguant de l'aviation civile	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non
Indemnité légale versée à l'apprenti	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
Dommages et intérêts dus à la non remise du contrat ou dus à un CDD ou à une rupture de période d'essai (délai de prévenance)	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Indemnité due en raison d'un sinistre	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité suite à clause de non concurrence	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Indemnité compensatrice de congés payés	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Indemnité conventionnelle (supplémentaire aux indemnités légales)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Indemnité transactionnelle	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Indemnité compensatrice des droits acquis dans le cadre d'un compte épargne temps	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Indemnité compensatrice de préavis pour inaptitude suite AT ou Maladie Professionnelle	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité forfaitaire de conciliation prud'homale	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non

 \star

TYPE D'INDEMNITÉ PAR MOTIF DE RUPTURE 3/4 (ÉTAPE 4)



	MOTIF DE RUPTURE DE CONTRAT										
TYPE D'INDEMNITÉ	Rupture d'un commun accord du CDD, du contrat d'apprentissage ou d'un contrat de mission	Licenciement convention CATS	Licenciement pour faute grave	Licenciement pour faute lourde	Licenciement pour force majeure	Licenciement pour inaptitude physique d'origine non professionnelle	Licenciement pour inaptitude physique d'origine professionnelle	Licenciement suite à décision d'une autorité administrative	Rupture anticipée du contrat de travail ou d'un contrat de mission pour faute grave	Rupture anticipée du contrat de travail ou d'un contrat de mission pour faute lourde	Rupture anticipée d'un contrat de travail ou d'un contrat de mission suite à fermeture de l'établissement
Indemnité spécifique de rupture conventionnelle	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité versée à l'occasion de la cessation forcée des fonctions des mandataires sociaux	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Indemnité légale de mise à la retraite par l'employeur	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité conventionnelle de mise à la retraite par l'employeur	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité légale de départ à la retraite du salarié	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité conventionnelle de départ à la retraite du salarié	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité légale de licenciement	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
Indemnité légale supplémentaire de licenciement	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
Indemnité légale spéciale de licenciement	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Indemnité légale spécifique de licenciement	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité légale de fin de CDD	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Indemnité légale due aux journalistes	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Indemnité légale de clientèle	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Indemnité légale due au personnel naviguant de l'aviation civile	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Indemnité légale versée à l'apprenti	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Dommages et intérêts dus à la non remise du contrat ou dus à un CDD ou à une rupture de période d'essai (délai de prévenance)	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Indemnité due en raison d'un sinistre	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indemnité suite à clause de non concurrence	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Indemnité compensatrice de congés payés	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Indemnité conventionnelle (supplémentaire aux indemnités légales)	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Indemnité transactionnelle	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Indemnité compensatrice des droits acquis dans le cadre d'un compte épargne temps	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Indemnité compensatrice de préavis pour inaptitude suite AT ou Maladie Professionnelle	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Indemnité forfaitaire de conciliation prud'homale	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non

ANNEXE 5 TYPE D'INDEMNITÉ PAR MOTIF DE RUPTURE 4/4 (ÉTAPE 4)

		MOTIF DE RUPTURE DE CONTRAT										
TYPE D'INDEMNITÉ	Rupture conventionnelle collective	Rupture amiable dans le cadre d'un congé de mobilité	Rupture dans le cadre d'un accord de performance collective	Licenciement pour motif spécifique (Art. L.2254-2 C. du T.)	Rupture d'un commun accord pour entrée en PAP	Licenciement du collaborateur parlementaire (Art.18 et 19 de la loi n° 2017- 1339 du 15 septembre 2017)	Licenciement pour motif économique suite au refus d'un contrat de sécurisation professionnelle					
ndemnité spécifique de rupture conventionnelle	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non					
ndemnité versée à l'occasion de la cessation forcée des onctions des mandataires sociaux	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui					
ndemnité légale de mise à la retraite par l'employeur	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non					
ndemnité conventionnelle de mise à la retraite par l'employeur	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non					
ndemnité légale de départ à la retraite du salarié	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non					
ndemnité conventionnelle de départ à la retraite du salarié	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non					
ndemnité légale de licenciement	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui					
ndemnité légale supplémentaire de licenciement	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui					
ndemnité légale spéciale de licenciement	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non					
ndemnité légale spécifique de licenciement	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui					
ndemnité légale de fin de CDD	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non					
ndemnité légale due aux journalistes	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui					
ndemnité légale de clientèle	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui					
ndemnité légale due au personnel naviguant de l'aviation civile	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui					
ndemnité légale versée à l'apprenti	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non					
Dommages et intérêts dus à la non remise du contrat ou dus à un CDD ou à une rupture de période d'essai (délai de prévenance)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non					
ndemnité due en raison d'un sinistre	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non					
ndemnité suite à clause de non concurrence	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui					
ndemnité compensatrice de congés payés	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui					
ndemnité conventionnelle (supplémentaire aux indemnités égales)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui					
ndemnité transactionnelle	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui					
ndemnité compensatrice des droits acquis dans le cadre d'un compte épargne temps	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui					
ndemnité compensatrice de préavis pour inaptitude suite AT ou Naladie Professionnelle	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non					
ndemnité forfaitaire de conciliation prud'homale	Non	Qui	Oui	Oui	Qui	Oui	Oui					

Mai 2025

Direction de la communicatio



